

Nort infos

BULLETIN MUNICIPAL DE NORT-SUR-ERDRE



N°182
JUILLET 2020



INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL



CRISE SANITAIRE ET ÉLECTIONS

La crise sanitaire que nous avons vécue et que nous vivons encore tous depuis maintenant plus de 5 mois est inédite. Elle a sans aucun doute, à bien des égards, bousculé notre quotidien et nos organisations, qu'elles soient personnelles ou professionnelles et nous a obligés à redessiner les contours de ce qui devait être considéré comme prioritaire.

UN CONTEXTE INÉDIT

Depuis le 17 mars, nous avons donc mobilisé toute notre énergie afin de faire face et nous adaptons nos actions en fonction des instructions gouvernementales. Parfois, je peux percevoir une certaine impatience à ce retour à la normale. Il est de notre responsabilité de respecter chaque étape avec rigueur et d'y affecter les moyens en fonction des priorités. Aucun risque sanitaire ne doit être pris. Je sais pouvoir compter sur la compréhension de vous tous.

Je tiens à vous remercier collectivement et personnellement pour votre mobilisation et vos engagements au cours de cette période de confinement et de déconfinement progressif.

UNE NOUVELLE MANDATURE

Depuis le 26 mai, j'ai été réélu Maire par le Conseil Municipal ainsi que 8 adjoint.e.s et 3 conseiller.e.s délégué.e.s suite aux élections municipales du 15 mars. Ce bureau municipal allie expérience et renouvellement, gage d'une conduite sereine des projets municipaux. Je vous remercie et je suis très touché par cette confiance renouvelée.

Cette réélection est le fruit d'un travail collaboratif de grande qualité entre élu.e.s, habitant.e.s, services et je vous en suis très reconnaissant. Cette nouvelle mandature s'annonce tout aussi riche que la précédente. Nous aurons l'occasion d'en partager les priorités, autour de notre projet d'une petite ville centre, volontariste, attentive et singulière dans le cadre d'échanges toujours aussi riches.

Vous pouvez compter sur mon engagement et sur celui de toute l'équipe.

Yves DAUVÉ,
Maire de Nort-sur-Erdre

Directeur de la publication : Yves DAUVÉ

Directrice adjointe de la publication :

Nathalie HERBRETEAU

Rédaction : Anne MORIN, Bérénice KESTELOOT

Participation : Guy DAVID, Delphine FOUCARD, Sylvain LEFEUVRE, Lydie GUÉRON, Pierrick GUÉGAN, Christine LE RIBOTER, Cédric HOLLIÉ-LAROUSSE, Carlos McERLAIN, Anne SAVARY, Didier LERAT

Conception et mise en page : Enola Bis

Impression : Goubault

Papier certifié PEFC et encres végétales

Tirage : 4 350 exemplaires

Distribution : La Poste

Dépôt légal à parution



Couverture : Service communication Nort-sur-Erdre

*Le prochain bulletin paraîtra dans les boîtes aux lettres
lundi 24 août. La parution de cette information reste à
l'appréciation du directeur de la publication.*

Mairie de Nort-sur-Erdre // 30 rue Aristide Briand
02 51 12 00 70 // accueil@nort-sur-erdre.fr

RÉOUVERTURE DES SERVICES

Depuis le 15 juin, la mairie est de nouveau ouverte à la population. Les différents espaces ont été équipés et un protocole d'accueil est en place afin de garantir la sécurité de tous.

Pour vous accueillir au mieux et assurer la protection de la population et des agents, les conditions d'accueil sont les suivantes :

- Port du masque obligatoire et utilisation de votre propre stylo noir
- Respect de la distanciation : l'accueil est limité au sein du bâtiment, l'attente se fait à l'extérieur
- Tous les points d'accueil sont équipés de protection en plexiglas

- Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'entrée

Toutes les démarches administratives se poursuivent uniquement sur rendez-vous. La mairie sera fermée les mercredis du 15 juillet au 12 août inclus.

0251 120070 - accueil@nort-sur-erdre.fr

NOUVEAUTÉ : CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Afin de faciliter les démarches liées aux cartes d'identité et passeports, la commune propose désormais la prise de rendez-vous en ligne.

Cet outil est accessible 24h/7j permettant de réserver un créneau sur un calendrier actualisé en temps réel.

Une démarche pas à pas

- Rendez-vous sur www.nort-sur-erdre.fr
- Accédez à l'outil de prise de rendez-vous

dans la rubrique Démarches - État civil et identité

- Retrouvez toutes les informations : délais et conditions des rendez-vous, pièces justificatives...
- Précisez l'objet de votre demande
- Sélectionnez un créneau disponible
- Renseignez vos informations personnelles
- Validez et recevez un mail de confirmation

MASQUES : À LA POUBELLE !

La plupart des masques utilisés pour se protéger sont jetables et nombre d'entre eux sont abandonnés sur la voie publique et fleurissent dans nos rues, parcs et fossés.

Il est de rigueur de rappeler que le dépôt sauvage de n'importe quel déchet est interdit et l'amende encourue s'élève à 68 €. Les masques, comme les lingettes désinfectantes, les gants ou encore les mouchoirs sont polluants mais également potentiellement contagieux. Mobilisons-nous et faisons preuve de civisme afin de limiter la propagation du virus, protéger nos concitoyens ainsi que notre environnement.

OÙ JETER MON MASQUE ?

Actuellement, il n'existe pas de filière de recyclage pour ce déchet. Les consignes sont de jeter votre masque dans un sac poubelle

soigneusement fermé. Ensuite, il doit être jeté dans la poubelle à ordures ménagères (aucun cas dans les sacs jaunes). Ces consignes sont également valables pour les lingettes désinfectantes, gants et mouchoirs.



SUIVI DE CHANTIERS

Tous les chantiers menés sur la commune ont repris. Ces travaux ou constructions modifient considérablement la physionomie de la commune et apporteront dans les prochains mois de nouveaux services à la population.



Nouveau complexe sportif



Aménagements des abords du collège



Aménagements des allées du cimetière



Travaux de contournement mené par le Département de Loire-Atlantique



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION DU MAIRE

C'est lors de la première séance du nouveau conseil municipal - mardi 26 mai - que M. Yves Dauvé a été élu pour une durée de 6 ans. Outre ses fonctions d'officier d'état-civil et de police judiciaire, il remplit des fonctions d'ordre administratif.

L'exécution des décisions

Le maire met en œuvre les décisions du conseil municipal, prépare le budget et ordonnance les dépenses, gère le patrimoine, surveille et contrôle les établissements communaux. Il se voit attribuer des délégations par le conseil municipal telles que la réalisation d'emprunts ou le droit de préempter.

En matière de police administrative, le maire est titulaire de pouvoirs propres : le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Enfin, le maire est chef de l'administration communale : il est le supérieur hiérarchique des agents, dispose d'un pouvoir général d'organisation des services. Il prend les mesures individuelles ou réglementaires nécessaires au bon fonctionnement des services.



SUIVRE LES CONSEILS MUNICIPAUX

Le conseil municipal se réunit en séance dite "publique", c'est-à-dire que chacun peut y assister mais se doit de rester silencieux, sans intervention dans les débats (salle du Conseil - rue de l'Hôtel de Ville).

Diffusion en direct

En raison du protocole sanitaire en vigueur, les séances se tiennent actuellement à huis clos à la salle des Loisirs. Toutefois, celles-ci sont diffusées en direct sur la page Facebook « Ville de Nort-sur-Erdre ». Les services et le prestataire travaillent à améliorer la prise de son. Parallèlement, les élu.e.s réfléchissent à poursuivre ces captations après la levée des mesures sanitaires. Vous êtes nombreux à apprécier pouvoir suivre les échanges de cette manière.

Ordre du jour et PV

Les ordres du jour sont mis en ligne sur le site internet 7 jours avant la date du conseil : www.nort-sur-erdre.fr > mairie > conseil municipal. Les procès-verbaux, qui restituent les débats, sont mis en ligne après approbation lors du Conseil Municipal suivant.



LE BUREAU MUNICIPAL

Son rôle

Le Bureau Municipal se compose du Maire, des adjoint.e.s et des conseillers délégués. Cette instance a pour rôle d'examiner les propositions des commissions municipales, de définir les orientations à prendre par les services et les commissions et de déterminer l'ordre du jour des conseils municipaux.

D'une manière très concrète, le Bureau Municipal assure le fonctionnement des affaires courantes de la commune.

Son fonctionnement

Les élu.e.s du Bureau Municipal se réunissent tous les lundis sous la présidence du Maire accompagné du Directeur Général des Services. Un ordre du jour préalablement établi par le secrétariat général cadre cette réunion.

Les adjoint.e.s associés aux chef.fe.s de service référents peuvent y présenter des projets ou des dossiers nécessitant une validation. À l'issue de ces réunions hebdomadaires, un relevé de décisions est partagé entre les membres du Bureau Municipal et les agents municipaux du Comité de Direction.



Composition du Bureau Municipal (de gauche à droite)

Didier Lerat, Carlos McErlain, Lydie Guéron, Sylvain Lefeuvre, Guy David, Delphine Fouchard, Yves Dauvé, Nathalie Herbreteau, Cédric Hollier-Larousse, Christine Le Riboter, Pierrick Guégan, Anne Savary

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est composé de 29 membres : 25 de la liste majoritaire et 4 de la liste d'opposition.

C'est en séance publique que le conseil municipal se réunit à raison de 8 à 10 fois par an, salle du Conseil - rue de l'Hôtel de Ville. Selon la loi, il est chargé de régler « les affaires de la commune ».

Ses attributions

Le conseil municipal est l'organe décisionnel et les votes sont

exprimés sous la forme de "délibérations" ; elles sont ainsi nommées car elles sont prises à l'issue de débats. Toutes les fois où les textes législatifs le permettent, le conseil municipal peut émettre un avis ou formuler un vœu sur tous les sujets d'intérêt local.

Dans ses attributions, le conseil municipal vote le budget et approuve les comptes administratifs. Il est également compétent pour : créer et supprimer les emplois au sein de la collectivité, décider des travaux, gérer le patrimoine communal et accorder des aides favorisant le fonctionnement de structures et le développement économique.



Composition du Bureau Municipal (de gauche à droite)

Michel Brochu, Émilien Varenne, Lydie Guéron, Bertrand Hibert, Guy David, Sylvain Lefeuvre, Carlos McErlain, Delphine Fouchard, Frédéric Courtois, Yves Dauvé, Didier Lerat, Joëlle David, Nathalie Herbreteau, Christine Le Riboter, Cédric Hollier-Larousse, Thierry Pépin, Anne Savary, Pierrick Guégan, Xavier Bares, Philippe Mainterot, Aude Frédéricque, Marie-Noëlle Paternoster, Denys Boquien, Isabelle Calendreau
Absentées de la photo
Nathalie Calvo, Reine Yesso Ebembe, Hélène Monnier, Chantal Brochu, Gaëlle Joly

COMMISSIONS MUNICIPALES

Chaque adjoint.e ou conseiller délégué s'est vu attribuer un ou plusieurs champs de compétence.

Les commissions ont été composées en séance du conseil municipal du 9 juin. Vous retrouvez leur composition sur : www.nort-sur-erdre.fr > mairie > élus et commissions.

FORMULER DES AVIS

Les commissions sont chargées d'étudier les dossiers et sujets relevant de leur compétence. À l'issue de ce travail de réflexion en lien avec les services, elles formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal de délibérer ou au maire de prendre les décisions.

S'agissant de travaux préparatoires, les réunions des commissions municipales ne sont pas publiques. De droit, le Maire est président de chacune des commissions.

Finances, ressources humaines, informatique	Yves Dauvé 	Sylvain Lefeuvre 
Aménagement de l'espace et maîtrise foncière	Guy David 	Sylvain Lefeuvre 
Patrimoine bâti et routier, propreté publique et économie d'énergie	Cédric Hollier-Larousse 	
Environnement et développement durable	Pierrick Guégan 	
Scolaire, enfance, jeunesse Animation jeunesse AJICO (avec les communes de Casson et Les Touches)	Lydie Guéron 	
Culture et tourisme	Christine Le Riboter 	
Vie associative	Carlos McErlain 	
Développement économique, commerce, artisanat et agriculture Foires et marchés	Yves Dauvé 	Guy David 
Petite Enfance Action Sociale	Delphine Fouchard 	
Communication et numérique	Nathalie Herbreteau 	Didier Lerat 

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administré par un conseil d'administration présidé par le Maire. Il est chargé de mettre en œuvre la politique sociale ainsi que celle à destination des aînés. L'intégration du CCAS au sein des services municipaux permet la mise en place d'actions de prévention et créatrices de liens sociaux.

Le Conseil d'Administration compte parmi ses membres des représentants du tissu associatif local, ce qui permet une meilleure connaissance des besoins et des attentes de la population.



Delphine Fouchard



Anne Savary

Dans chaque numéro du bulletin municipal, cette rubrique sera dédiée à l'expression libre des groupes politiques représentant le Conseil Municipal : le groupe majoritaire « Construire Ensemble » et le groupe minoritaire « Ensemble pour le Renouvellement ».

Cette tribune est exclusivement rédigée par les élu.e.s sur la thématique qu'ils souhaitent aborder ou sur les actions qu'ils souhaitent promouvoir.

Si l'un des groupes venait à ne pas communiquer, l'espace ne peut pas être récupéré par l'autre groupe et serait laissé blanc. M. le Maire, directeur de la publication, est juridiquement responsable mais il n'est pas juge des propos tenus.

GROUPE CONSTRUIRE ENSEMBLE

Membres de la majorité

NORT VILLE ATTENTIVE

Pensez-vous que notre époque soit égoïste ? Pas toujours heureusement. Face à la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19, les institutions, les entreprises, les services publics se sont très tôt mobilisés, mais aussi chacun d'entre nous. À l'ère du « chacun pour soi », cette vague de solidarité a pu surprendre. Au plus fort de cette période nous avons compris l'importance du lien social, il est au cœur de notre humanité, nous devons faire en sorte qu'il continue, qu'il dure...

Plus que jamais, portons une attention à tous. Chacun est en mesure de trouver celle qui lui correspond le mieux, son "geste solidaire" spontané ou issu d'institutions plus organisées. La ville de Nort (et plus particulièrement le CCAS), a été très présente au cours de cette période mouvementée ; distribution

alimentaire, prise de contact individuelle, soutien aux démarches administratives.

Nous avons vu aussi de nouvelles formes de solidarité émerger pour aider les plus fragiles, entretenir les liens et soutenir les initiatives locales. Chacun à son niveau, avec ses moyens peut effectuer une action solidaire : s'entraider entre voisins, consommer local, proposer un mode de garde entre amis, passer un petit coup de fil pour s'assurer que tout va bien, autant de gestes simples mais qui peuvent faire du bien.

L'été est la saison où l'isolement peut être particulièrement dur à vivre. N'oublions pas les marques d'attention envers nos aînés, les jeunes en difficulté et les personnes seules au travers d'un petit courrier, d'une invitation ou d'un service aussi minime soit-il.

Simple mais efficace : l'entraide commence

parfois à la porte de chez soi. Nort Ville Attentive, continuons à veiller au bien-être de chacun.

Bel été à tous !

Yves DAUVÉ, Guy DAVID,
Delphine FOUCHARD, Sylvain LEFEUVRE,
Lydie GUÉRON, Pierrick GUÉGAN,
Christine LE RIBOTER,
Cédric HOLLIÉ-LAROUSSE,
Nathalie HERBRETEAU, Carlos McERLAIN,
Anne SAVARY, Didier LERAT, Nathalie CALVO,
Bertrand HIBERT, Reine YESSO EBEMBE,
Frédéric COURTOIS, Hélène MONNIER,
Emilien VARENNE, Chantal BROCHU,
Thierry PÉPIN, Aude FRÉDÉRICQUE,
Xavier BARES, Gaëlle JOLY, Joëlle DAVID,
Michel BROCHU

GROUPE ENSEMBLE POUR LE RENOUVELLEMENT

Membres de l'opposition

Par leur vote nos électeurs ont souhaité nous confier la charge de les représenter et porter leurs attentes pendant les six prochaines années et nous les remercions de leur confiance. L'attachement à notre ville, la défense des valeurs communes pour le bien vivre des Nortais mènera notre action au sein de notre territoire.

Nous avons des droits en tant qu'élus d'opposition. Nous devons disposer de moyens pour communiquer avec les administrés comme l'attribution d'un local, un espace d'expression écrite quel que soit le support (papier, informatique). Dans ce bulletin municipal (avec 1700 caractères octroyés), nous vous informerons de nos positions sur les actualités communales.

La loi oblige à une représentation proportionnelle au sein des commissions municipales et nous nous sommes inscrits dans chacune d'elles. Pour les représentations et délégations, nous espérons participer à des projets qui ne nécessitent pas d'orientation politique et qui se veulent être dans l'intérêt général. Nous regrettons le manque de discussion et d'ouverture de l'équipe dirigeante qui n'y a pas consenti.

Par ailleurs, nous sommes surpris que le sport, si présent sur notre commune, n'ait pas mérité un adjoint à part entière. Il ne sera suivi que par un conseiller délégué dans le cadre de la vie associative ; tandis que parallèlement, la culture, la communication et le numérique se voient dotés de deux

adjoints et un conseiller délégué. C'est surprenant mais nous aurons probablement réponse à notre questionnaire par le biais d'une communication plurielle.

N'hésitez pas à nous contacter, Nous serons toujours disponibles pour entendre vos suggestions et porter vos idées. Nous vous souhaitons de passer un excellent été.

nortavenir@gmail.com

Permanence : 1^{er} samedi du mois

Denys BOQUIEN,
Marie-Noëlle PATERNOSTER,
Philippe MAINTEROT, Isabelle CALENDREAU

